



« Écris ta série ! »

Règlement défi d'écriture collective de série
à destination des 15-18 ans et des classes de 4^e et 3^e

ÉCRIS
TA :-))!
SÉRIE

 MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Article 1 : Organisateur du défi d'écriture collective de série « Ecris ta série »

Centre national du cinéma et de l'image animée, 291 boulevard Raspail, 75675 Paris Cedex 14

Article 2 : Objet du défi

Défi d'écriture scénaristique et collective de série pour les 15-18 ans en temps scolaire et hors temps scolaire ainsi que les jeunes de 4^e et 3^e.

Article 3 : Conditions de participation

3.1 Les candidats se constituent en groupes de 3 à 8 personnes, ou plus si nécessaire. Le groupe inscrit restera, si possible, le même du début à la fin du défi d'écriture. Chaque groupe est encadré par un adulte référent.

Pour le temps scolaire, l'inscription se fait par classe par le professeur, soumis à validation de la DAAC. Chaque classe peut ensuite se diviser en sous-groupes.

Les candidats sont âgés de 15 à 18 ans, scolarisés ou non. Une section est également ouverte pour les élèves de 4^e et de 3^e.

3.2 Le thème et le format sont libres. Tous les styles et tous les genres sont permis. Une thématique « Ma région » est proposée mais non obligatoire.

Il doit nécessairement s'agir de l'écriture d'une série fictionnée. L'encadrant du groupe est libre d'imposer un thème, un format, un style ou une base de départ.

3.3 Les dossiers doivent être écrits en langue française.

3.4 Le dossier à rendre est calé sur la demande professionnelle. Il devra comprendre :

- une page de présentation
- le concept de la série
- des éléments d'arches
- la présentation des personnages principaux
- le scénario d'un épisode pilote
- une courte note d'intention
- un moodboard

Article 4 : Accompagnement

Les candidats bénéficieront des accompagnements suivants :

- Une page dédiée à la mission de sensibilisation à l'écriture scénaristique sur le site internet du CNC. Cette page propose des outils pédagogiques, des bibliographies, des exemples scénaristiques ainsi que des liens vers des sites utiles ;
- des évènements ponctuels d'accompagnement par le CNC.

Ces seuls éléments permettent aux professeurs et autres encadrants de mener l'accompagnement de l'écriture collective du dossier.

L'adulte encadrant est libre d'ajouter à ces propositions initiales, et à ses frais, toute opération d'encadrement qui lui semble utile dans l'accompagnement.

Par ailleurs, si le département dans lequel l'établissement scolaire est domicilié bénéficie d'une structure qui s'est engagée à développer l'écriture scénaristique, un accompagnement peut être proposé sur sélection de la DAAC. La DAAC sélectionnera 5 groupes par académie pouvant bénéficier d'un accompagnement uniquement si une structure s'est engagée au niveau du département correspondant.

Article 5 : Modalités d'inscriptions

5.1 L'inscription est gratuite

5.2 Qu'il s'agisse de groupes en temps scolaire ou hors temps scolaire, les inscriptions doivent être effectuées en ligne entre octobre 2023 et mai 2024.

- Pour le temps scolaire : les inscriptions se font exclusivement sur la plateforme ADAGE (accessible sur l'intranet des enseignants)

- Pour le hors temps scolaire : inscriptions sur Démarches simplifiées

Article 6 : Sélection

À l'issue de la remise du dossier de série, un comité de lecture professionnel organisé au niveau régional présélectionnera les projets sur la base de leur qualité artistique et l'aboutissement de leur écriture. Les dossiers sélectionnés seront ensuite soumis à un jury composé de professionnels (scénaristes, producteurs, représentant de chaîne, représentant de l'Éducation nationale, bibliothécaire). Les dossiers retenus seront accompagnés par une vidéo du pitch de la série que les jeunes réaliseront afin de soumettre leur projet au jury. Une cérémonie de remise de prix sera organisée en juillet 2025 au CNC. Les finalistes échangeront sur leur dossier avec les membres du jury.

Article 7 : Envoi des projets de séries

Les dossiers seront déposés avant la date limite en version numérique sur une plateforme prévue à cet effet. Le lien et les codes d'accès seront communiqués ultérieurement aux participants inscrits.

Article 8 : Prix

Un prix du scénario et un prix du pitch seront attribués lors d'une journée de restitution au sein du CNC, en juillet 2025. Des mentions spéciales pourront être remises par le jury.

Article 9 : Droits et garanties

9.1 Chaque participant déclare être l'auteur du travail scénaristique présenté et être à ce titre titulaire de tous les droits. À ce titre, les participants garantissent le CNC contre tout trouble, revendication et toute action juridique concernant la présentation du scénario.

9.2 Les travaux scénaristiques sélectionnés et récompensés pourront être publiés sur le site internet du CNC et les noms des lauréats pourront être annoncés sur le site internet du CNC ainsi que ses comptes de réseaux sociaux.

9.3 Le CNC et les membres du jury s'engagent à ne recourir à aucune distribution, circulation, ou affichage de supports promotionnels autour des candidats et de leurs travaux en dehors du cadre de l'événement et des partenariats induits.

9.5 Le jury de sélection s'engage à prendre des décisions en toute indépendance et impartialité.

9.6 La participation au défi « Écris ta série » emporte l'adhésion des participants au présent règlement.

Article 10 : Imprévus

10.1 L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le défi « Écris ta série » si les circonstances le nécessitent, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

10.2 L'équipe organisatrice se réserve également le droit de modifier la liste des prix préalablement communiquée et leurs dotations si les circonstances l'exigent et ce, sans qu'aucune réclamation des participants ne puisse être soulevée.